



Supplément au n° 179 du bulletin des A.V.A.

## *Entre Nous*

---

Depuis notre dernière assemblée générale en mars beaucoup d'eau a coulé dans le Rhône et les AVA ont été mobilisés sur de nombreux fronts... pacifiques mais bien concrets.

Tout d'abord des nouvelles de notre « bébé », le buste de Vincent Van Gogh offert par notre ami anglais Anthony PADGETT, confortablement installé à l'espace Van Gogh le 9 mars juste avant l'AG et qui reçoit de très nombreuses visites. Petit rappel pour l'anecdote, sur le socle du buste figure une reproduction du révolver 7 mm de style « Lefauchaux » de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et qui aurait été l'arme mise en cause dans la mort de Vincent ; l'original vient d'animer tout dernièrement une vente aux enchères exceptionnelle dont les médias se sont fait largement l'écho. Ce buste fait l'objet d'une série de six, en matériaux différents, le « nôtre » en bronze, dont chaque exemplaire a été offert à une ville où l'artiste a laissé son empreinte de vie. Je laisse le soin à chacun de découvrir les autres objets et leurs significations. Tout récemment Anthony nous a informés de la mise en place des deux derniers bustes : l'un, finition ardoise, à la Maison Van Gogh à Petit-Wasmes, Borinage (Belgique) où Van Gogh vécut en 1879 dans une petite maison et fut prédicateur laïque dans ce district minier. C'est en ce lieu qu'il décida de devenir artiste-peintre. L'autre, en finition cuivre, à Ramsgate (Angleterre) sur le « Spencer Square Gardens » en face de l'endroit où Van Gogh vécut et fut enseignant en 1876. Parmi les nouvelles qu'il nous donne de temps en temps, Anthony nous apprend qu'après une année de rencontre passée avec Van Gogh, il est aujourd'hui « en compagnie » de Picasso et c'est pourquoi lors de sa venue, il a été très intéressé par la visite de « notre » Réattu.

Lors de notre AG, nous avons mis l'accent sur les nombreux sites et lieux qui nous paraissent isolés, abandonnés, oubliés, et une commission a été créée au sein de notre conseil d'administration pour « gérer » au plus près ces dossiers spéciaux. Dans son compte rendu, *La Provence* s'est faite l'écho de notre préoccupation prenant en exemple la chapelle de la Genouillade ; les réactions n'ont pas manqué mais en l'absence de tout titre de propriété authentique, il est difficile de se positionner. Un voisin du site, dans un geste civique à relever, est même venu proposer ses services à la ville et a aussitôt

nettoyé spontanément le lieu... pour le plaisir ! Il est important de rappeler que c'est grâce à notre partenariat effectif avec la Fondation du Patrimoine, dont je vous rappelle que la déléguée arlésienne, Annie DENIS est aussi secrétaire des AVA, que nous pouvons proposer cette aide aux propriétaires de biens classés ou pas ; nous instruisons les dossiers et la Fondation monte le financement. Mais Annie vous raconte tout cela en détail ci-après.

Souvent évoquée, longtemps espérée, aujourd'hui réalisée, c'est notre rencontre de travail régulière avec le Service du Patrimoine de la ville et si besoin celui de l'Urbanisme, et nous nous en félicitons. Très récemment nous avons échangé avec eux à propos justement de notre inventaire des « oubliés » et curiosités patrimoniales arlésiennes « nécessaires ». Grande a été leur surprise de (re)découvrir des sites, certes répertoriés, mais qui ne font pas (plus) partie de leurs priorités, et grande est leur satisfaction de savoir que nous allons pouvoir (avec leur aide) faire bouger les lignes ! Cette rencontre a été aussi l'occasion de faire un point sur les chantiers en cours et en particulier sur celui des remparts qui, porte d'entrée de la ville, va changer l'image de ce quartier ; le résultat des premières rénovations laisse imaginer le résultat final qui se déroulera jusqu'à la porte de la Cavalerie. D'autres lieux ont retenu notre attention comme les fresques de Dyf, que peu d'Arlésiens connaissent, exposées à tous les outrages dans ce qui fut le solarium sous le boulevard des Lices, donnant sur l'ancien jardin d'hiver.

Du côté de nos partenaires, c'est le Musée de la Camargue qui nous apporte une image positive même si ses travaux d'extension sont à peine terminés. Il nous laisse imaginer les possibilités d'animations qu'il pourra accueillir. Aujourd'hui le temps est à la mise en place des collections contenant de nouvelles pièces sorties des réserves, et Estelle ROUQUETTE, sa conservatrice en chef, et son équipe sont mobilisées sans discontinuité pour ce musée qui est pour nos visiteurs la première vitrine de ce territoire. Comme vous le savez, votre président cumulant les mandats, les AVA sont très proches du comité de soutien du Parc qui, en complétant son intitulé par « Les Amis du Parc et du Musée », exprime mieux ses objectifs. À ce titre, le 24 mai dernier, une lettre « pressante » vient d'être adressée au président du Parc afin qu'il procède de manière « urgentissime », à la demande d'enregistrement par l'INPI de l'appellation « Camargue », et du graphisme de la croix du même nom. Nous avons tous constaté, et regretté, que ces symboles de notre territoire sont galvaudés par tout un chacun au mépris de la réalité géographique et culturelle.

Dans le même esprit fédérateur, à l'initiative de notre administrateur et aficionado averti Robert RÉGAL, les AVA ont organisé une rencontre entre « spécialistes » afin de réfléchir tous ensemble à la création d'un musée taurin (appellation temporaire), dont beaucoup ont noté depuis longtemps l'absence à Arles, à l'inverse de toutes les villes voisines. Mais à la différence de ces

dernières, ce lieu serait consacré au taureau, élevé en Pays d'Arles, et à sa participation à la culture taurine de notre ville. Beaucoup de chemin reste à faire mais les premiers retours sont très positifs et début septembre, lors de la feria du Riz, toutes les bonnes volontés s'étant manifestées, une présentation officielle du projet devrait être faite par l'association et le comité de pilotage créés tout spécialement. Ce projet vient en complément de celui d'un espace d'interprétation historique, auquel les AVA apportent leur aide à la ville depuis plusieurs années, comme nous avons déjà eu l'occasion d'en parler.

Notre engagement pour nos adhérents, c'est aussi créer les occasions pour organiser des rencontres, permettre les échanges, partager nos envies et nos valeurs autour du patrimoine, comme lors de nos sorties « extra-muros » à la rencontre d'autres passionnés du patrimoine. C'est ainsi qu'en avril nous nous sommes rendus à Montpellier pour rendre leur visite à nos amis de la Société archéologique de Montpellier ; leur président, Laurent DEGUARA, nous a fait découvrir les curiosités historiques du centre ancien de sa ville et nous a reçus l'après-midi à leur siège au Palais Jacques Cœur et des Trésoriers de France, qui est leur propriété, où ils ont créé « le Musée historique de Montpellier » dont les collections privées sont d'une grande richesse dans leur diversité. De passage récemment à Toulouse, nous avons pu, dans le même esprit d'échanges, rencontrer la présidente des Amis du Vieux Toulouse, avec laquelle nous avons convenu de nous revoir au plus vite pour sceller notre partenariat amical, et étudier la possibilité de fructueux échanges. Enfin, notre sortie annuelle en mai nous a conduits en Pays manosquin et cela a permis de nouvelles et très belles rencontres malgré un temps qui ne s'y prêtait guère a priori ! Le matin ce sont « les Amis du Vieux Village » de Saint-Julien-le-Montagnier qui nous ont fait découvrir leur magnifique petit village médiéval perché sur son rocher, à quelques encablures de Gréoux-les-Bains. Ce fut pour nous tous une surprise totale, des émotions inattendues, une réception d'au revoir autour d'un verre de l'amitié qui n'a jamais aussi bien porté son nom. L'après-midi, immersion en Provence virgilienne, avec l'enfant du pays, à travers une balade littéraire dans le vieux Manosque que Giono appelait « l'École normale supérieure du bonheur » mais sous une petite pluie peu romantique. Dommage ! Pour conclure la journée, Jacques MÉNY, président de l'association des Amis de Jean Giono, nous attendait au centre culturel pour nous parler à bâtons rompus et avec une passion raisonnée du maître des lieux. Ce fut une demi-heure enchantée, point d'orgue de la journée ! Beaucoup d'entre nous ont redécouvert l'écrivain inclassable de romans et l'homme solitaire, « créateur de mondes ». Au moment de se quitter, rendez-vous fut pris avec le président et les membres de l'association pour des retrouvailles à l'automne au MUCEM où une exposition est consacrée à Giono.

Au moment de terminer ce journal du trimestre, nos remerciements vont à tous les adhérents-mécènes qui ont souscrit pour la restauration du tableau d'Antoine Raspal, permettant ainsi aux AVA d'être en phase avec leur engagement initial ; comme pour toute opération de ce type, il convient maintenant à chacun de diffuser cette requête plus largement autour de lui et, avec l'aide des Amis du Réattu, de pouvoir atteindre les 20 000 euros nécessaires pour la fin de l'année.

Comme vous le savez 2021 sera une année particulière pour les AVA qui fêteront les 50 ans de leur renaissance ! Alors aujourd'hui je peux soulever un coin du voile et vous annoncer que outre un projet de colloque sur terre en automne, la sortie annuelle au printemps rassemblera 300 membres, amis et sympathisants pour une croisière unique en Méditerranée, à un prix aussi exceptionnel pour un bateau privatisé, et pour un programme, itinéraire et conférences, concocté par Claude SINTÈS, que nous appellerons pour l'instant « Les Arlésiens sur la trace des Phocéens ». Un questionnaire préparatoire vous est proposé avec ce bulletin. Et cela peut aujourd'hui ne pas rester ENTRE NOUS !

**Vincent RAMON**

## **LA FONDATION DU PATRIMOINE**

La Fondation du patrimoine a été créée par la loi du 21 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique en 1997, pour promouvoir la sauvegarde et la valorisation des ouvrages non protégés, ni inscrits, ni classés, dits « de proximité » (église, croix, pont, fontaine, lavoir, etc.) et pallier le manque de moyens financiers pour leur restauration. C'est un organisme privé à but non lucratif et c'est la première institution de défense du patrimoine. L'État a voulu inciter et aider les propriétaires privés, les associations, les collectivités à restaurer ce patrimoine.

La Fondation déploie son activité sur le terrain depuis plus de 20 ans par une action concrète porteuse de nombreux projets qui sont un levier de l'économie locale dans le tissu artisanal, industriel et touristique. Elle défend plus de 2500 monuments et participe activement à la transmission des savoir-faire.

Ses membres fondateurs ont été des grandes entreprises qui ont amené le capital de départ. Elle est financée par l'État qui lui attribue la majeure partie des successions en déshérence (75 %) : 5,1 millions d'euros en 2017.

Elle a la capacité juridique d'abriter des fondations dont l'objet est compatible avec sa mission. Actuellement elles sont au nombre de 12. La plus importante est la Fondation Total mais également AG2R, Primagaz, RTE...

Elle offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée chaque année par la Cour des Comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie validée par l'ABF (architecte des bâtiments de

France) et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

## **LES AIDES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE**

### **Aux propriétaires privés**

Label de la Fondation du patrimoine : il peut être attribué aux propriétaires privés souhaitant faire une restauration de qualité sur des bâtiments visibles d'une voie publique et représentatifs du patrimoine local, non protégé au titre des Monuments historiques (pigeonnier, four à pain, tour, moulin, lavoir, gloriette, chapelle, maison de village, ferme, mas, immeuble en zone PPAUP\*...) Les travaux concernent l'extérieur du bâtiment (charpente, toitures, façades, huisseries...), et l'intérieur uniquement si le site est ouvert au public. Le propriétaire peut déduire de son revenu imposable 50 à 100 % du montant TTC des travaux labellisés et des honoraires d'architecte, ou bénéficier d'une subvention de la Fondation indépendamment des aides qu'il pourra obtenir par ailleurs (département, région, commune...).

### **Aux mairies, EPCI\*\* et associations**

Souscription publique : la souscription est un moyen de donner au contribuable le choix de l'utilisation d'une partie de ses impôts pour se réapproprier et préserver le patrimoine local.

C'est un outil de communication fédérateur entre les élus et la population, de valorisation globale de l'action municipale, de perception et de mesure par les élus de l'impact de la politique « Patrimoine ». Les dons faits à la Fondation pour financer un projet public bénéficient de reçus fiscaux déductibles des impôts (66 % sur l'impôt sur le revenu, 75 % sur l'impôt sur la fortune immobilière, 60 % sur l'impôt sur les sociétés).

Subvention : accordée par la Fondation du patrimoine et/ou ses mécènes conventionnés.

Biens susceptibles de faire l'objet d'une campagne de souscription et de bénéficiaire de subventions :

- patrimoine industriel : forge, four à chaux, briqueterie, haut-fourneau, fonderie, tuilerie, tannerie, gares, moulins à eau et à vent, minoterie, roue...

- patrimoine religieux : église, chapelle, temple, synagogues, abbaye, prieuré, croix de chemin, calvaire, oratoire, logis abbatial, logis prieural... (dont mobilier, tableaux, banc d'œuvre, statues...)

- patrimoine lié à l'eau ou à la mer : lavoir, puits, fontaine, chaussée, digue, jetée, pont, aqueduc, château d'eau...

- patrimoine urbain : kiosque, porche, échauguette...

- patrimoine rural : ferme, ensemble pastoral, haras, bergerie, pressoir,

\*Zone PPAUP : zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

\*\*EPCI : établissement public de coopération intercommunale

étable, charreterie, écurie, chenil, logis, maison, maison forte, manoir, glacière, murs en pierres sèches, bories, calades, fours...

- patrimoine militaire : tours de guet, remparts, forts...

- site naturel situé dans : parc national, protection de biotope, espace naturel remarquable du littoral, site classé, réserve naturelle classée, espace Natura 2000...

Travaux concernés :

- travaux de réparation et d'entretien extérieurs et intérieurs (peintures, fresques) ;

- honoraires d'architecte ;

- dépenses de reconstruction, de destruction et de remise en état de parties disparues au cours du temps uniquement si elles sont réalisées à la demande expresse du STAP (service territorial de l'architecture et du patrimoine) et qu'elles ont pour objet de rendre à l'immeuble son aspect d'origine ;

- travaux de mise en conformité d'électricité et de lutte contre les actes de vandalisme.

**Fonds spécifiques**

- programme national patrimoine naturel : valorisation de la biodiversité et réhabilitation des espaces naturels sensibles ;

- programme patrimoine-emploi : aide à l'insertion socio-professionnelle et la formation aux métiers du patrimoine pour une transmission du savoir-faire.

**MISSION STÉPHANE BERN**

Le Président de la République a confié en septembre 2017 à M. Stéphane BERN une mission de recensement du patrimoine en péril et de réflexion sur des financements innovants pour le restaurer.

La Fondation du Patrimoine est l'opérateur de cette mission. Elle intervient dans l'identification des monuments signalés par le grand public et dans la sélection des projets prioritaires de restauration, 18 d'entre eux (un par région et par collectivité d'outre-mer) étant qualifié chaque année « d'emblématique ».

Un fonds a été créé au sein de la Fondation, composé du prélèvement de l'État sur les sommes mises dans les jeux dédiés au patrimoine organisés par la Française des jeux (FDJ), mais aussi par des mécénats, des dons ou subventions de personnes publiques ou privées...

Ainsi, dès 2018 :

- 2 004 monuments ont été signalés dont 99 en région PACA ;

- 269 projets ont été déclarés prioritaires dont 17 en PACA (8 dans les Bouches-du-Rhône dont l'abbaye de Montmajour) ;

- le monument « emblématique » pour PACA était le pont d'Ondres à Thorame-Haute (04).

Cette année 2019 :

- le nombre de monuments identifiés est passé à 3500 ;
- 103 nouveaux sites ont été déclarés prioritaires (6 pour PACA, dont un pour les Bouches-du Rhône : les jardins d'Albertas à Bouc Bel Air). À noter que la Fondation du patrimoine Bouches-du-Rhône avait présenté l'église de Lançon-de-Provence et la bergerie de la Favouillane ;
- le monument « emblématique » pour PACA est l'abbaye de Sénanque.

Le 15 juin la grille du super Loto du Patrimoine a été mise en vente au prix de 3 euros avec un tirage exceptionnel le 14 juillet, et à partir du 2 septembre deux offres de tickets de grattage à 3 et 15 euros seront proposés.

## **DELEGATION DES BOUCHES-DU-RHÔNE DE LA FONDATION**

### **Dossiers arlésiens réalisés**

- La Capelière : rétablissement des zones humides sur trois ans (lutte contre les espèces envahissantes) ; les derniers travaux ont été effectués l'été dernier et sont très encourageants.

- Marais du Vigueirat : restauration et constitution de mares temporaires avec suivi sur plusieurs années ; la dernière réunion a eu lieu au mois d'octobre 2018.

- Station de baguage du Mas de Rousty : elle vient d'être déclarée opérationnelle. Installation très innovante qui va favoriser le développement de la biodiversité animale et végétale. Cela deviendra un lieu unique en France et à l'international. En collaboration avec la Fondation Primagaz.

- Restauration de la statue de Neptune du Musée Arlaten.

- Verrerie de Trinquetaille.

### **Dossiers arlésiens en cours de traitement**

- Restauration de la portz de l'église de Raphèle : cette opération va permettre de clôturer la souscription lancée il y a dix ans.

- Restauration d'une cabane de gardian appartenant à la société Imerys (ex Solvay) et se trouvant à proximité de l'église de Barcarin. C'est une opération délicate sur le plan juridique mais qui permettra d'apurer la souscription ancienne levée pour l'église dont la restauration n'est plus prévue.

L'action pour ces deux projets a pour but de ne pas décevoir les donateurs qui avaient versé sur des projets initiaux qui n'ont pas pu se réaliser faute d'une volonté budgétaire de la commune propriétaire.

- Lancement d'une souscription pour le château d'eau du mas de la Cure en complément d'une aide du Conseil régional dans le cadre du partenariat entre cet organisme et la Fondation. Ce bâtiment fait partie d'une ancienne propriété agricole du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est un témoignage exceptionnel de la technique utilisée au XIX<sup>e</sup> siècle pour la gestion hydraulique et l'approvisionnement en eau du domaine (comprenant le château d'Avignon).

- Château de Tourvieille : ancienne tour défensive datant du XVII<sup>e</sup> siècle, transformée en château et abandonnée après la Seconde Guerre mondiale. Les travaux consistent en une consolidation pour permettre de conserver ce qui a subsisté en le figeant. Cette restauration s'intègre dans un vaste projet d'aménagement. C'est un patrimoine unique car un rare point haut de la Camargue (10 m). Le bâtiment est en cours de restauration grâce à la collaboration avec la Fondation Total. La deuxième phase vient de commencer.

- Mas du Pont de Rousty : lancement d'une souscription pour sa restauration. C'est le centre administratif du Parc mais aussi celui du musée.

- Restauration de l'abbaye de Montmajour, sélectionnée par la mission Bern. La Fondation va accompagner le chantier-école mis en place par l'entreprise Acta-Vista.

- Constitution d'un club de mécènes en faveur du patrimoine de proximité, en partenariat avec la CCI du pays d'Arles. La convention a été signée le 20 février 2019. Les entreprises, de toute taille, se regroupent (versement d'une cotisation) autour d'un projet commun à forte identité territoriale locale pour la sauvegarde et le rayonnement du patrimoine. Elles sont en même temps des acteurs du développement économique et touristique. L'intérêt pour les entreprises consiste certes en une réduction fiscale, mais aussi une valorisation de leur image auprès de leurs collaborateurs et de leurs clients.

#### **En projet :**

De nombreux projets sont en cours et en particulier la restauration de l'église des Carmes déchaussés, les Thermes de Constantin, la cabane du marquis de Baroncelli, la poursuite de la défense du patrimoine naturel de Camargue etc.

#### **CONVENTION FONDATION DU PATRIMOINE-AVA :**

Une convention de partenariat a été signée entre la délégation des Bouches-du-Rhône de la Fondation du patrimoine et les Amis du Vieil Arles pour renforcer leur action dans la protection du patrimoine du pays d'Arles. Ils mettent en commun leur savoir-faire, leurs relations et leurs adhérents pour soutenir des projets proposés par les AVA. Ainsi, à ce jour, sont concernés à un titre ou à un autre la léproserie St-Lazare, la chapelle de la Genouillade, la fontaine Amédée Pichot, la fontaine Véran du jardin d'été, l'église des Carmes déchaussés, la chapelle St Genest, les aqueducs de Crau, la statue de Mistral, le portail de la cour de l'Archevêché, la façade de l'hôtel de la Lauzière, la porte de la Cavalerie, les fresques-peintures de Dyf (ancien solarium sous les Lices).

**Annie DENIS**